MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Information

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau de l'action sanitaire et sociale** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2024-240** **11/04/2024**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :
SG/SRH/SDDPRS/2017-484 du 01/06/2017 : Plan d'actions de prévention des TMS en abattoir 2016/2018- création d'un réseau de compétence santé et sécurité au travail en abattoir : SST-abattoir.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Réseau de compétence santé et sécurité en abattoir: SST- abattoir - Prévention des risques professionnels des agents des services d'inspection en abattoir

Destinataires d'exécution
DRAAF- DRIAAF-DAAF DD(ETS)PP

Résumé : Dans le cadre du plan d'action de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) en abattoirs initié par le ministère en 2018, un réseau d'échange et de partage «SST-abattoir » a été créé afin de développer la prévention des risques en lien avec la santé et la sécurité au travail en abattoir et l'amélioration de la qualité du contrôle.
La présente note rappelle la constitution, les modalités de fonctionnement et les missions de ce réseau de compétence.

Textes de référence :- Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique
-Décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les

administrations et les établissements publics de l’État

I Présentation du réseau SST- Abattoir....4
A Constitution, recrutement et formation des membres du réseau....4
B La fonction de membre du réseau SST-abattoir....4
C La fonction d'animation du réseau....5
D Financement....5
II Missions du réseau SST-abattoir....6
A Actions de formation dans le domaine SST-abattoir....6
B Elaboration d'outils à destination des agents en abattoir....6
C Assurer un appui technique aux agents en abattoir....6
D Analyse des dossiers de conception/rénovation de chaîne/poste....7
III Communication....7
A Comment solliciter le réseau SST-abattoir?....7
B Présentation des travaux....7
C Où trouver les informations relatives aux travaux du réseau SST-abattoir?....7

Les résultats des travaux menés par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire depuis 2012 (enquêtes quantitatives 2011 - 2014, action « geste professionnel », la conception des espaces et postes de travail) ont mis en perspective des repères pour la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) et l'amélioration de la qualité du contrôle. Les acteurs formés sur le geste professionnel sont des ressources mobilisables.

Les résultats des travaux sur le geste professionnel ont motivé la constitution d'un réseau de compétence orienté vers la problématique des TMS et plus globalement permettant de traiter des problématiques de santé sécurité au travail (SST) en abattoir.

Ce réseau, créé en 2018, a démontré toute son utilité et fait valoir l'expertise de ses membres. Il s'agit aujourd'hui de le renforcer et de le pérenniser en assurant son renouvellement à la suite de plusieurs mobilités parmi ses membres.

L'objet de la présente note est de définir la constitution de ce réseau de compétence, les modalités de son fonctionnement ainsi que ses missions.

I Présentation du réseau SST- Abattoir

A Constitution, recrutement et formation des membres du réseau

Le réseau est constitué d'une vingtaine de personnes parmi lesquels des : RNA[1], ISST[2], agents assurant des missions d'inspection en abattoir (auxiliaire officiel ou vétérinaire officiel avec éventuellement des missions d'assistant ou conseiller de prévention), agents relevant de services départementaux et/ou régionaux et en rapport avec les missions d'inspection en abattoirs. Un ISST et un RNA animent le réseau.

Le recrutement des membres se fait après appel à candidature par instruction technique. Les agents intéressés transmettent à l'administration centrale[3] leur candidature sous couvert de leur autorité hiérarchique. La sélection des candidatures est réalisée par les animateurs du réseau SST-abattoir, un représentant du bureau des établissements d'abattage et de découpe (BEAD) et un représentant du bureau de l'action sanitaire et sociale (BASS).

La liste des membres du réseau est disponible sur l'Intranet du ministère en charge de l'agriculture dans la rubrique Ressources Humaines > Santé, sécurité, travail.

Les membres du réseau bénéficieront d'une formation spécifique en tant que de besoin.

B La fonction de membre du réseau SST-abattoir

La personne membre du réseau SST-abattoir est un agent désigné par l'administration centrale et chargé, dans le domaine de la santé sécurité au travail en abattoir, de lui apporter une compétence technique et une connaissance, régulièrement actualisée, du terrain. Sa mission est définie par une convention d'exercice élaborée conjointement par l'administration centrale et l'autorité hiérarchique avant signature par l'agent. La convention précise les missions de l'agent dans le cadre du réseau de compétence SST-abattoir définies au § II.

Un modèle de convention d'exercice est proposé en annexe 1.

C La fonction d'animation du réseau

[1] Référent national abattoir
[2] Inspecteur santé sécurité au travail
[3] sst-abattoir@agriculture.gouv.fr

Le réseau SST-abattoir est co-animé par un ISST et un RNA. Les animateurs ont en charge :

- La gestion de la boîte mail du réseau SST-abattoir ;
- La mise en place et le suivi de la programmation annuelle du réseau ;
- La rédaction des protocoles visant à l'élaboration d'outils pour les agents en abattoir selon les thématiques définies dans la programmation annuelle (cf II. B) ;
- Le suivi des travaux réalisés par le réseau ;
- La participation à l'élaboration et au suivi des marchés publics en lien avec la SST ;
- La présentation des travaux du réseau en formation spécialisée du Comité Social d'Administration (CSA) ministériel et en formation spécialisée du CSA de réseau Alimentation ;
- La transmission des informations devant figurer sur la page dédiée au réseau sur le site intranet du ministère ;
- L'animation du réseau notamment par l'organisation de réunions présentielles ou en visio ou audio conférence pour garantir une communication suffisante dans le réseau (une réunion au minimum par an).

Le réseau pourra recevoir l'appui du cabinet d'ergonomie titulaire du marché portant sur la mise à disposition de prestations d'assistance – conseil en ergonomie dans des projets de conception/rénovation de postes d'inspection vétérinaire en abattoirs de boucherie et en établissements de traitement du gibier.

D Financement

Les frais relatifs aux déplacements des membres[4] du réseau SST-abattoir dans le cadre des missions du réseau citées dans le II de la présente note sont pris en charge sur les crédits du BOP 354 de la structure de l'agent conformément à la charte de gestion du programme de juillet 2022.

Lorsque les membres du réseau interviennent en tant qu'agents publics participant à titre d'activité accessoire à des actions de formation, ils sont défrayés par la structure organisatrice de ces formations (bureau de la formation continue et du développement des compétences, directions régionales de la formation continue...) et rémunérés à titre d'activité accessoire, conformément à la note de service SG/SRH/SDDPRS/2017-17 du 04/01/2017 qui précise le rôle des formateurs ainsi que les procédures à suivre pour leur mobilisation et la prise en charge de leur rémunération et de leurs frais de mission.

II Missions du réseau SST-abattoir

A Actions de formation dans le domaine SST-abattoir

Les membres du réseau peuvent être sollicités pour :

- Participer à la conception d'outils de formation : mallettes pédagogiques, modules de formation ouverte à distance (FOAD).
- Animer des formations sur des thématiques SST en abattoir (la modalité tutorat peut être envisagée) au côté, le cas échéant, d'autres professionnels qui pourraient être sollicités.

[4] Hors ISST et RNA

B Elaboration d'outils à destination des agents en abattoir

Les membres du réseau peuvent être sollicités pour aider à la conception d'outils ou guides méthodologiques à destination des agents en abattoir sur les thématiques de la santé sécurité en abattoir.

Une programmation sera établie chaque année en concertation au sein du réseau avec une ou plusieurs thématiques d'étude. La formation spécialisée du Comité Social d'Administration (CSA) ministériel et/ou la formation spécialisée du CSA de réseau Alimentation peut proposer des sujets d'étude au réseau.

Pour chaque thématique d'étude retenue, un protocole de travail sera élaboré par le réseau pour préciser les objectifs, les modalités d'organisation du travail, les moyens nécessaires, les résultats attendus et l'échéance de rendu des travaux.

Selon les thématiques, des élèves de l'INFOMA (Institut National de Formation des Personnels du ministère de l'Agriculture), de l'ENSV (Ecole Nationale des Services Vétérinaires) ou autres cursus scolaires pourront être sollicités et l'encadrement de stage sera réalisé par un ou plusieurs membres du réseau.

C Assurer un appui technique aux agents en abattoir

Le réseau SST-abattoir peut être consulté via l'adresse mail dédiée au réseau (cf III A) pour toute problématique en lien avec la SST en abattoir. En fonction de sa nature la demande peut donner lieu à :

- une réponse directe au demandeur ;
- une réponse directe au demandeur avec ajout à la FAQ de l'intranet (section spécifique aux SST en abattoir) et dans la newsletter du BEAD[5] si la réponse peut intéresser plusieurs abattoirs ;
- la constitution d'un groupe de travail au sein du réseau pour répondre à la problématique.

D Analyse des dossiers de conception/rénovation de chaîne/poste

Le réseau est mobilisé pour l'instruction des dossiers de candidatures lors du renouvellement du marché de prestations en ergonomie "conception/rénovation".

Le réseau participe à l'analyse des demandes de prestation constituées par les Directeurs des DD(ETS)PP dans le cadre de la conception ou de la rénovation de chaîne d'abattage ou de poste d'inspection. La décision de mobiliser le prestataire en ergonomie relève de la DGAL.

L'ensemble de ces travaux pourra constituer une base de travail et d'exemples concrets pour la constitution de fiches ressources - illustratives.

III Communication

A Comment solliciter le réseau SST-abattoir?

Le réseau SST-abattoir peut être sollicité par tout agent sur des thématiques en lien avec la santé sécurité au travail en abattoir par l'envoi d'un mail à l'adresse suivante :

sst-abattoir@agriculture.gouv.fr

[5] https://intranet.national.agriculture.rie.gouv.fr/la-lettre-d-actualite-des-abattoirs-a16292.html

B Présentation des travaux

Les résultats des travaux conduits par le réseau SST-abattoir, ainsi que la programmation prévisionnelle des travaux du réseau SST-abattoir, pourront être présentés en Formation spécialisée du CSA ministériel et de réseau Alimentation.

C Où trouver les informations relatives aux travaux du réseau SST-abattoir?

Une page spécifique de l'intranet du ministère en charge de l'agriculture est dédiée à la santé sécurité au travail en abattoir et aux travaux menés par le réseau SST-abattoir : Accueil > Ressources Humaines > Santé, sécurité, travail

Un lien direct vers cette section a également été créé depuis l'intranet du BEAD dans la section Santé-Sécurité au travail en abattoir : Accueil > Missions techniques > Alimentation > Sécurité sanitaire des aliments > Sectoriels > Abattoirs et ateliers de découpe > Santé et sécurité au travail en abattoir.

La Directrice générale adjointe de l'alimentation	La Secrétaire générale
Emmanuelle SOUBEYRAN	Cécile BIGOT-DEKEYSER

Annexe 1 : Modèle de convention d'exercice pour un membre du réseau SST-Abattoir

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

MEMBRE DU RESEAU « SST-Abattoir »

CONVENTION D'EXERCICE

Dans le but de développer la prévention des risques en lien avec la santé et la sécurité au travail en abattoir et l'amélioration de la qualité du contrôle, un réseau d'échange et de partage "SST-abattoir" est officialisé.

Le présent document a pour but de rappeler les engagements du membre du réseau et de l'administration.

I- LE MEMBRE DU RESEAU « SST-Abattoir »

NOM : PRENOM :

Corps :

N° AGORHA:

Affectation actuelle et description du poste occupé :

Adresse administrative précise :

Téléphone : Téléphone portable (facultatif):

mail :

II- LES ENGAGEMENTS DES DIFFERENTS ACTEURS

I. Engagements du membre

- Participer activement aux réunions du réseau.

- Animer des actions de formations dans le domaine de la SST en abattoir, en présentiel ou en distanciel.

- Participer aux travaux du réseau de compétence SST-abattoir selon les thématiques annuelles définies pouvant inclure l'encadrement ou co-encadrement de stagiaires.

II. Engagements de l'administration

- Assurer les formations nécessaires recensées par le réseau permettant de maintenir le niveau de compétence exigé pour l'activité du réseau SST abattoir.

Pour l'exercice de cette mission, vous disposez de (nombre de jours/an, entre 5 et 10 jours)

- Verser les indemnités de formateur interne pour la durée des actions de formation assurées et selon les dispositions réglementaires en vigueur à la période où est dispensée l'action de formation.

- Reconnaître cette activité de membre du réseau "SST - Abattoir" en la faisant figurer dans la fiche de poste et la valoriser dans le parcours professionnel.

Fait à le

Signature du supérieur hiérarchique

Signature du Membre du réseau "SST-Abattoir"

Armelle FALASCHI

Cheffe du bureau d'action sanitaire et sociale